

DE L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE : LE CONTACT DES LANGUES AU TRAVAIL EN MILIEU MINORITAIRE ACADIEN

Matthieu LeBlanc
Université de Moncton

RÉSUMÉ

Seront présentés dans cet article les résultats d'une recherche ethno-sociolinguistique de longue haleine menée dans un milieu de travail bilingue situé en Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous insisterons surtout sur l'intérêt que présente le genre d'étude dans l'analyse des situations sociolinguistiques et dans la formulation des stratégies d'intervention qui s'ensuivent. Autrement dit, comment l'ethno-sociolinguistique et la sociolinguistique critique peuvent-elles, en tant que disciplines, contribuer à la réflexion sur les mesures d'aménagement linguistique et éclairer d'un nouveau jour l'analyse des situations sociolinguistiques ? Nous insisterons particulièrement sur l'importance de la prise en compte de la dimension symbolique de la langue dans le processus d'analyse des situations linguistiques et, partant, dans le processus d'aménagement qui s'ensuit.

Mots-clés : sociolinguistique, ethno-sociolinguistique, aménagement linguistique, bilinguisme, Acadie, Nouveau-Brunswick, Moncton, langue de travail, langues officielles

ABSTRACT

This article presents the results of a long-term research study carried out in a bilingual workplace situated in an Acadian region of New Brunswick. It will show the usefulness of this type of study in analyzing sociolinguistic situations and in developing related intervention strategies. In particular, it will explore the ways in which critical ethno- and socio-linguistics can contribute to our reflection on language planning strategies and shed new light on sociolinguistic situations. Special emphasis will be placed on the importance of considering languages' symbolic dimension when analyzing sociolinguistics situations and developing language planning strategies.

Key words: sociolinguistics, ethno-sociolinguistics, language planning, bilingualism, Acadia, New Brunswick, Moncton, language of work, official languages

1. INTRODUCTION

Nous présenterons dans cet article les résultats d'une recherche ethno-sociolinguistique de longue haleine menée dans un milieu de travail bilingue situé en Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous insisterons surtout sur l'intérêt que présente le genre d'étude que nous avons menée dans l'analyse des situations sociolinguistiques et dans la formulation des stratégies d'intervention qui s'ensuivent. Autrement dit, nous chercherons à illustrer de quelle manière l'ethno-sociolinguistique et la sociolinguistique critique peuvent, en tant que disciplines, contribuer à la réflexion sur les mesures d'aménagement linguistique et éclairer d'un nouveau jour l'analyse des situations sociolinguistiques. Ce que nous voulons faire ressortir, notamment, c'est l'importance de la prise en compte de la dimension symbolique de la langue dans le processus d'analyse des situations linguistiques et, partant, dans le processus d'aménagement qui s'ensuit.

L'article est divisé en deux grandes parties. Dans un premier temps, nous présenterons le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre étude ainsi que les méthodes qui ont servi de fondement à notre recherche. Seront ensuite présentés, quoique assez brièvement, les principaux résultats de notre étude. Dans un deuxième temps, nous tenterons d'illustrer de quelle manière notre étude et les résultats qui en découlent nous permettent de mieux appréhender les problèmes qui se posent dans le milieu de travail qui a fait l'objet de notre étude et de mieux cerner les enjeux auxquels font face les locuteurs de la langue minoritaire qui y travaillent, en l'occurrence les francophones. Nous terminerons en illustrant à quel point il importe de tenir compte des dimensions symboliques de la langue dans l'élaboration des stratégies d'intervention sociolinguistique.

2. L'ANALYSE DES SITUATIONS SOCIOLINGUISTIQUES :

LE CAS D'UN MILIEU DE TRAVAIL EN MILIEU MINORITAIRE

L'étude que nous avons menée porte sur les pratiques langagières et le bilinguisme dans un milieu de travail bilingue de la fonction publique fédérale. Ce lieu de travail se situe à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ville bilingue qui prend de plus en plus d'importance au sein de la société acadienne. Ce que nous avons voulu illustrer de façon plus précise, c'est en quoi les représentations linguistiques des locuteurs — c'est-à-dire l'image qu'ils se font de leur langue et de celle des autres, les valeurs qu'ils y rattachent¹ — peuvent avoir une influence sur les comportements

¹Selon Calvet (1999:158), « [d]u côté des représentations se trouve la façon dont les locuteurs pensent leurs pratiques, comment ils situent leur langue par rapport aux autres langues en présence : en bref, tout ce qui relève de l'*épilinguistique*. Nous verrons que ces comportements déterminent : des jugements sur les langues et les façons de les parler, jugements qui souvent se répandent sous forme de stéréotypes ; des attitudes face aux langues, aux accents, c'est-à-dire en fait face aux locuteurs que les stéréotypes déterminent ; des conduites linguistiques tendant à mettre la langue du locuteur en accord avec ses jugements et ses attitudes. C'est ainsi que les représentations agissent sur les pratiques, changent la "langue" ».

langagiers et, *ipso facto*, de quelles manières elles permettent de mieux saisir la dynamique sociolinguistique du milieu de travail en question (Calvet 1999; De Robillard 2001; Boyer 1990; Boudreau et Dubois 2001). Autrement dit, nous nous sommes penché sur les aspects *symboliques* de la langue et, partant, sur le rôle que joue la langue dans la construction identitaire des locuteurs. Pour ce faire, il nous a fallu examiner le rôle et la place qu'occupent chacune des langues et des variétés en contact ainsi que les valeurs qui y sont rattachées. Ont aussi été examinés le rôle et la valeur du bilinguisme des locuteurs compte tenu du fait que les ressources langagières représentent, dans ce milieu en particulier, une ressource symbolique et matérielle très prisée par les membres des deux groupes linguistiques, tant les anglophones que les francophones. L'objectif de l'étude, c'est de voir de quelle manière l'analyse sociolinguistique du milieu de travail — et plus précisément la prise en compte des représentations linguistiques — peut contribuer à la réflexion sur la politique linguistique et sur les mesures concrètes d'aménagement. Elle ne vise cependant pas à formuler des stratégies d'intervention à proprement parler, étape subséquente qui relève des instances concernées, à savoir l'État.

2.1. Présentation générale de l'étude

2.1.1. L'ethno-sociolinguistique et la sociolinguistique critique

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, l'étude s'inscrit dans le domaine de l'ethno-sociolinguistique (Blanchet 2000) et de la sociolinguistique critique (Heller 2002). Notre démarche est essentiellement qualitative et accorde la priorité au terrain. Comme l'explique Douglas (1976:15), la démarche qualitative s'inspire de l'expérience de la vie quotidienne et du sens commun qu'elle essaie de systématiser, ce qui nous permet de mieux analyser les processus sociaux et de nous concentrer sur le sens que les individus (et les collectivités) donnent à l'action, sur la vie quotidienne et sur la construction sociale de la réalité (Deslauriers 1991:6; cf. aussi Mucchielli 1996). Elle se situe ainsi dans ce qu'on appelle communément le paradigme « compréhensif », qui s'oriente vers l'exploration des faits sur le terrain ; elle est donc avant tout empirique et inductive en ce qu'elle cherche surtout à comprendre plutôt qu'à expliquer et à mesurer. Selon Blanchet (2000:27), « l'ensemble de l'approche ethno-sociolinguistique s'appuie sur une démarche empirico-inductive qui accorde une priorité chronologique, méthodologique et théorique aux pratiques et aux faits par rapport aux constructions intellectuelles ». Autrement dit, contrairement à de nombreuses autres études, nous n'avons pas cherché à vérifier des hypothèses préalablement établies.

Il importe également de rappeler que notre étude adopte une démarche résolument critique, l'objectif étant d'aller au-delà de la perspective variationniste et de la sociolinguistique interactionnelle. Comme le précise Heller (2002:9), la sociolinguistique critique met d'abord et avant tout l'accent sur la langue en tant que pratique sociale, ce qui nous oblige à insister sur les dynamiques sociales et donc à établir des liens entre l'action et les conditions sociales dans lesquelles se déroule

l'action (p. 10). Comme l'explique Heller (2002:9) :

Mon point de départ sera la sociolinguistique interactionniste, mais avec l'objectif de relier la description et l'analyse des pratiques langagières spécifiques à des moments historiques et socialement bien situés, à une description, une interprétation et une explication qui tiennent compte des dynamiques sociales à plus grande échelle, tant dans l'espace social que temporel.

C'est ainsi que, sur le plan méthodologique, nous nous sommes concentré sur les ressources, la communication et les discours en circulation. Ce qu'il a fallu faire ressortir, ce sont les conditions de production des discours en tenant compte du fait qu'ils se situent toujours dans un contexte historique, politique et social donné. En gros, nous avons cherché à voir de quelle manière l'analyse des pratiques langagières peut nous éclairer sur la production et la reproduction des différences et des inégalités sociales.

2.1.2. La cueillette des données

Pour la cueillette des données proprement dite, notre méthodologie s'est articulée autour de trois composantes, à savoir l'observation participante, les entretiens semi-dirigés, et la documentation textuelle et documentaire (Blanchet 2000; Heller 2002). Il importe à ce stade de préciser que notre recherche de terrain s'est étalée sur plus de quatre mois : outre que nous avons eu accès à un bureau pendant toute la durée de notre stage d'observation, nous avons également pu prendre connaissance du fonctionnement de l'organisme, nous familiariser avec l'organisation du bureau et apprendre à connaître les employés. Ce fut en quelque sorte une intégration quasi-totale au milieu de travail à l'étude.

Courante en ethnographie de la communication (Gumperz et Hymes 1986) et en anthropologie linguistique (Duranti 1997), l'observation participante constitue l'un des meilleurs moyens d'observer les phénomènes sociaux en ce sens que le chercheur se « fond dans la masse ». Grâce à l'observation participante, nous avons effectivement pu observer les comportements langagiers dans diverses situations de communication² (dans les réunions, en face à face, dans les situations informelles, etc.) et dans toute leur complexité, et cela dans leur situation normale d'interaction³. Elle nous a également permis de voir de quelle manière sont distribuées les

²Comme l'affirme Blanchet (2000), « [a]u premier degré, le projet d'un ethno-sociolinguiste consiste donc à répondre à une question du type "Qui parle quoi, quand, où, de quoi, avec qui, comment, pourquoi, dans quel but concret ou symbolique ... ?" », c'est-à-dire de décrire et de comprendre : les variétés et les variations linguistiques en jeu dans les interactions ; les usages en contexte ethno-socioculturel qui en sont faits par les locuteurs ; les interprétations/significations symboliques de ces usages ; ceci en privilégiant notamment la dimension de l'identité culturelle des individus et des groupes en interaction » (p. 72).

³Il importe de mentionner que dans le cas des réunions se pose toute la question du paradoxe de l'observateur (Duranti 1997; Labov 1976). Autrement dit, comment faire en sorte que les participants ne modifient pas leurs comportements lorsqu'ils sont en présence du chercheur ? Bien qu'il soit impossible de l'éliminer complètement, il est possible de l'éviter

ressources langagières dans le milieu de travail en question. En d'autres termes, qui sont les bilingues ? Qui sont les unilingues ? Etc. Les entretiens (cf. Bres 1999, entre autres), pour leur part, nous ont permis non seulement de recueillir des renseignements sur les participants et leurs pratiques mais aussi d'analyser les représentations linguistiques ou, autrement dit, d'appréhender les représentations par leur mise en discours (Maurer 1999). En tout, quelque 30 entretiens de type semi-dirigés ont été menés auprès d'anglophones et de francophones. Enfin, pour la collecte de données contextuelles et documentaires, nous avons examiné les études publiées par le gouvernement fédéral sur la langue de travail ainsi que l'ensemble de la documentation qui porte sur la politique linguistique fédérale. Enfin, à titre de documents d'appui, nous avons obtenu une copie de l'organigramme du bureau, une description de la mission et des objectifs du ministère, de la documentation relative aux programmes qu'il offre et la politique linguistique en vigueur au moment de notre stage d'observation.

2.2. Le milieu de travail et la région du Grand Moncton

Si nous avons choisi de mener notre étude dans un ministère de la fonction publique fédérale, ce n'est pas par pur hasard. Contrairement à la plupart des autres milieux de travail de Moncton, les ministères fédéraux doivent se conformer aux exigences de la partie V de la *Loi sur les langues officielles* du Canada (« La langue de travail »), en vertu de laquelle les fonctionnaires ont, dans certaines régions désignées « bilingues » du pays⁴, le droit de travailler dans la langue officielle de leur choix, c'est-à-dire en anglais ou en français. Par « travailler dans sa langue », on entend la possibilité de se servir de l'anglais ou du français pour la rédaction de documents et lors des réunions, ou encore exiger l'une ou l'autre de ces langues pour la supervision, l'évaluation, la formation, les services centraux, etc. Depuis la mise en œuvre de la partie V de la *Loi*, cependant, les progrès sur ce chapitre ont été plutôt lents, de nombreux francophones se plaignant de ne pas pouvoir travailler dans leur langue maternelle (CCG 2003). Dans les études qu'il a réalisées sur la question, l'état a cerné un certain nombre d'obstacles à l'emploi du français comme langue de travail, notamment la méconnaissance par les employés de la politique linguis-

ou de l'atténuer dans bien des cas (en particulier lorsque le chercheur observe à l'insu des participants). Dans notre cas, c'est la durée de notre stage d'observation (quatre mois), jumelée aux techniques d'observation que nous avons privilégiées, qui nous a permis d'atténuer cet effet. Autrement dit, c'est en observant de façon multiple et répétée les mêmes situations de communication sur une longue période, puis en croisant ces données avec celles que nous avons obtenues par entretien, que nous sommes parvenu à valider nos données (saturation des données et validation).

⁴Ces régions comprennent l'ensemble du Nouveau-Brunswick, la région de la capitale nationale (Ottawa-Gatineau), la région de Montréal, certaines parties du Québec (Cantons-de-l'Est, Gaspésie), ainsi que certaines parties du nord et de l'est de l'Ontario. À noter que, dans l'Ouest canadien, aucune région n'a été désignée bilingue aux fins de la langue de travail. (Cf. partie V de la *Loi sur les langues officielles du Canada*.)

tique, l'absence de leadership de la part des cadres, la non-disponibilité des outils de travail dans les deux langues officielles, l'unilinguisme d'un certain nombre de fonctionnaires, l'impossibilité de s'exprimer dans sa langue dans les réunions, etc. (CCG 2003). L'état a même qualifié ces obstacles de « systémiques », et chaque année, dans son rapport annuel, le commissaire aux langues officielles fait état des difficultés que pose l'intégration des deux langues dans les milieux de travail de la fonction publique fédérale. On voit donc que certains obstacles sont effectivement déjà bien connus, aussi nous sommes-nous penché sur les *autres facteurs* qui influent sur les choix de langue.

Le bureau du ministère où nous avons effectué notre stage compte environ 250 employés à temps complet. Pour les besoins de notre étude, nous nous sommes limité à l'une des deux grandes sections du bureau, laquelle compte 74 postes. Sur ces 74 postes, 61 sont désignés « bilingues » et 13 sont désignés « anglais essentiel⁵ » ; aucun poste n'est désigné « français essentiel ». De plus, la majorité des postes bilingues sont occupés par des francophones, ce qui s'explique par le fait que, dans cette région, les locuteurs de la langue minoritaire, soit les francophones, possèdent pour la plupart une très bonne connaissance de l'anglais ; le contraire, par contre, est plus rare. Enfin, pour l'ensemble de la section, les francophones occupent 66 % des postes (49 sur 74), ce qui en soi est quelque peu exceptionnel dans la mesure où ils ne représentent qu'environ 33 % de la population du Grand Moncton. On voit donc que leur bilinguisme, c'est-à-dire la connaissance des deux langues officielles, y est pour quelque chose.

Quant à la région du Grand Moncton (plus précisément la région métropolitaine de recensement, ou RMR), elle compte 124 055 habitants (Statistique Canada 2006) et comprend, entre autres, les villes limitrophes de Dieppe et de Riverview. En tout, 62,3 % des habitants de la RMR de Moncton ont pour première langue officielle l'anglais et 34,6 % le français. Pour la ville de Moncton à elle seule, la proportion est semblable, mais les villes de Dieppe et de Riverview comptent respectivement une forte proportion de francophones (74,2 %) et d'anglophones (91 %). En ce qui concerne la connaissance des langues officielles, 76 % des anglophones parlent uniquement l'anglais, alors que 11,6 % des francophones parlent uniquement le français, aussi le taux de bilinguisme chez les anglophones (24 %) est-il nettement inférieur à celui des francophones (87,7 %). Il est cependant en hausse chez les plus jeunes grâce aux programmes d'immersion en langue française offerts dans les écoles publiques anglaises.

Enfin, les rapports entre francophones et anglophones au Nouveau-Brunswick ont au fil des années connu une certaine amélioration, en particulier depuis l'adoption de mesures visant à protéger les droits de la minorité linguistique (on pense notamment à la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick adoptée en

⁵Il s'agit là de postes qui n'exigent que des compétences en anglais et qui, dans le milieu de travail où nous avons mené notre étude, sont en très grande majorité occupés par des fonctionnaires unilingues anglophones.

1969). Si les années 60 et 70 ont été caractérisées par des événements charnières qui ont marqué l'histoire linguistique de la ville, les années 80 et 90, elles, ont été relativement plus calmes du côté des revendications (Durand 2004). En outre, depuis les années 80, le discours sur l'harmonie linguistique, c'est-à-dire la coexistence pacifique des deux groupes linguistiques, a non seulement pris de l'ampleur, mais a été mis à contribution par les autorités municipales et provinciales dans le but de tirer profit de la capacité bilingue de la région. Toujours est-il que derrière cette harmonie se cache le plus souvent une réalité tout autre : le bilinguisme n'est pas l'affaire de tous — témoin les chiffres précités — et ce sont en grande partie les francophones qui en portent le fardeau compte tenu de la situation diglossique⁶ dans laquelle ils se trouvent. Dans une recherche menée auprès d'acteurs sociaux anglophones de la région de Moncton, Dubois (2003) a fait ressortir les clivages qui persistent entre les communautés anglophone et francophone de Moncton autour de la question du bilinguisme. Ce qu'elle montre, c'est que l'univers langagier du francophone moyen de Moncton est en effet fragmenté : « il utilise le français dans sa sphère privée (la famille, la religion et, dans une certaine mesure, l'école) et l'anglais dans sa vie professionnelle (à l'exception de ceux qui travaillent dans les espaces linguistiques francophones, de loin minoritaires) et pour les choses courantes de la vie » (Dubois 2003:141). Il revient donc au francophone d'apprendre à naviguer d'une langue à l'autre, à se plier aux préférences de son interlocuteur, habitudes qu'il a intériorisées il y a longtemps en raison des représentations diglossiques qu'il entretient avec sa langue maternelle et celle de l'autre (p. 137). Enfin, Dubois illustre que les attitudes des anglophones par rapport au bilinguisme ne ressemblent en rien à celle des francophones : si les premiers le voient comme un obstacle à l'intégration des deux communautés ou encore comme un moyen de favoriser les membres de la communauté minoritaire, en revanche les seconds le voient comme un moyen d'arriver à l'égalité. On se trouve donc en présence de deux discours opposés (Dubois 2003). Il reste maintenant à voir comment ces réalités se traduisent de façon concrète dans un milieu de travail où se côtoient anglophones et francophones et où le bilinguisme compte pour beaucoup.

2.3. Vue d'ensemble des résultats de l'étude

Dans son ensemble, l'étude révèle que, dans ce milieu de travail « officiellement » bilingue, c'est bel et bien l'anglais qui demeure la principale langue de travail commune. Par exemple, lorsque francophones et anglophones se trouvent en présence, peu importe les circonstances, c'est l'anglais qui devient la langue de travail : dans les réunions, pour les communications écrites et l'interaction avec les supérieurs, etc. Cela dit, compte tenu de la forte proportion de fonctionnaires francophones,

⁶À son sens large, la diglossie se définit comme « un phénomène social, étant donné que deux (ou plusieurs) langues ou variétés de langues sont en usage dans une société, avec des domaines d'emploi différents, ces différences entraînant des différences de prestige, voire de statut » (Kremnitz 1996:246).

le français se fait tout de même beaucoup entendre au sein du ministère; entre francophones, par exemple, c'est sans faute le français qui est la langue d'usage (dans les discussions informelles, p. ex., ou encore lorsqu'on discute de travail). Ce que nous avons cherché à voir, ce sont les raisons qui expliquent la domination de l'anglais comme langue de travail, dans un premier temps, puis de quelle manière le bilinguisme constitue une ressource symbolique et matérielle très prisée par les membres des groupes linguistiques, dans un deuxième temps. Nous nous sommes également intéressé à la question des rapports de pouvoir qui régissent souvent les choix de langue dans ce milieu de travail.

2.3.1. Les représentations linguistiques et l'insécurité linguistique

Quant aux facteurs expliquant le recours quasi systématique à l'anglais par les francophones, on pense d'abord aux nombreux obstacles que l'on a énumérés plus haut et qui, somme toute, ont déjà fait l'objet d'études. Pour avoir passé plus de quatre mois sur les lieux, nous pouvons affirmer que certains de ces obstacles nous paraissent effectivement « systémiques ». Mais à ces obstacles, qui sont tout de même de taille, s'en greffent d'autres qui, pour leur part, découlent des représentations qu'entretiennent les francophones à l'égard de leur langue et de celle des autres. Par exemple, pour la grande majorité des francophones, c'est l'anglais qui est perçu comme la langue des affaires et la langue de l'administration, le français n'étant pas toujours apte, à leur sens, à remplir les mêmes fonctions. De plus, les locuteurs du Sud-Est du Nouveau-Brunswick, où les contacts linguistiques sont plus intenses, éprouvent en général une insécurité linguistique liée d'une part à l'existence du vernaculaire *chiac*⁷, malgré sa présence relativement limitée, et d'autre part aux contacts intenses avec l'anglais, comme l'ont bien illustré Boudreau et Dubois (1991, 1992). Ils tendent également à nourrir un sentiment d'infériorité linguistique par rapport aux francophones d'ailleurs, à savoir les francophones du Nord ou de l'extérieur de la province, le « centre » étant toujours ailleurs dans leur esprit (Singy 1996). Les représentations qu'ils se font du vernaculaire sont toutefois souvent conflictuelles et ambivalentes (Singy 1996; cf. aussi Boudreau, Dubois et d'Entremont, à paraître). Qui plus est, bon nombre de francophones, peu importe leur région d'origine, affirment avoir perdu des compétences en français, notamment à l'écrit, depuis leur arrivée au ministère et se disent ainsi mal à l'aise de rédiger — et parfois même de s'exprimer à l'oral en réunion — dans cette langue.

⁷Parlée à Moncton et dans l'ensemble du Sud-Est du Nouveau-Brunswick, le *chiac* résulte du contact intense entre l'anglais et le français acadien. Il est plus précisément caractérisé par « l'intégration, dans une matrice française, de formes lexicales, syntaxiques, morphologiques et phoniques de l'anglais » (Boudreau 2003:176; cf. aussi Perrot 2005). Dans le bureau en question, même si on entend parfois le *chiac*, on remarque que la plupart des fonctionnaires s'expriment avec aisance dans les registres jugés plus standard. Il ne faut pas oublier que le niveau d'instruction général des fonctionnaires est tout de même assez élevé et que les francophones qui y travaillent proviennent de tous les coins de la province et même de l'extérieur.

Il s'agit là d'une insécurité acquise au fil des années et jusque-là peu documentée dans les études sur la question. S'ajoutent à cela les rapports à la norme du français écrit, qui est parfois jugée inaccessible par le francophone moyen. Somme toute, ce sont là des facteurs qui, outre qu'ils n'ont pas été explorés ni pris en compte dans ce contexte, peuvent avoir une influence non négligeable sur les comportements langagiers des locuteurs, c'est-à-dire qu'ils peuvent constituer un réel empêchement à la prise de parole en français et donc concourir à orienter les choix de langue en milieu de travail.

2.3.2. Le bilinguisme et la langue comme ressources valorisées

Dans un deuxième temps, notre étude révèle que dans ce milieu de travail les compétences linguistiques — ou le bilinguisme — sont des ressources très prisées dans la mesure où, contrairement à d'autres compétences, elles donnent accès à des ressources matérielles convoitées par tous, à savoir des postes et par ricochet l'avancement professionnel. Mais puisque les ressources langagières sont inégalement distribuées au sein du ministère — c'est-à-dire que ce ne sont pas tous les employés qui sont bilingues —, il s'ensuit des luttes et des tensions qui s'articulent autour de l'accès à ces ressources. Bien que nous n'ayons observé dans ce milieu de travail des conflits manifestes entre employés, les positions adoptées tant par les anglophones que les francophones révèlent tout de même une tension latente qui subsiste, chacun semblant avoir son mot à dire sur ce qui constitue un enjeu capital, l'accès au bilinguisme.

Chez certains anglophones, par exemple, c'est par la remise en question du bien-fondé de la politique linguistique que l'on tente, indirectement, de légitimer sa place dans l'appareil fédéral. Certains, par exemple, se demandent pourquoi la majorité des postes sont désignés bilingues alors que la principale langue de travail demeure l'anglais, même chez les francophones. À cela s'ajoutent les doléances sur l'efficacité de la formation linguistique (voir *infra*), les difficultés associées à l'intégration du français au travail (c'est-à-dire dans des situations réelles d'usage) et, dans de rares cas, la légitimité du vernaculaire chiac.

Chez les francophones, les arguments sont forcément de tout autre nature. Puisque les exigences linguistiques des postes constituent très rarement, dans leur cas, un obstacle concret, ils sont conscients de la longueur d'avance qu'ils conservent sur les anglophones. Ce qui irrite, par contre, c'est que l'État s'organise pour donner à ceux qui ne possèdent pas les compétences linguistiques requises l'occasion de les acquérir aux frais de l'État⁸ de manière à ce que tous se trouvent sur un pied d'égalité, ce qui en amène certains à se demander en quoi les compétences

⁸Dans un souci de « bilinguisme » la fonction publique, l'état offre depuis de nombreuses années des cours de formation linguistique à ses fonctionnaires dans le but de leur permettre de répondre aux exigences linguistiques de leur poste. Dans le cas du bureau à l'étude, seuls les anglophones se voient contraints de suivre ces cours, l'ensemble des francophones répondant déjà aux exigences linguistiques de leur poste. D'ailleurs, puisqu'il n'existe aucun poste désigné « français essentiel », il est normal que le besoin ne se fasse pas sentir du côté

linguistiques se distinguent des autres formes de compétences. Plus précisément, est-ce à l'État de faire en sorte que les membres du groupe majoritaire puissent acquérir ou encore développer une compétence que les membres du groupe minoritaire ont, par la force des choses, dû acquérir? Et si c'est le cas, comment se fait-il que l'État n'en fait pas autant pour les autres types de compétences? Voilà, en gros, de quelle manière s'articule la lutte autour des ressources symboliques et matérielles.

2.3.3. La place du français et des francophones au travail

Dans un troisième temps, nous avons examiné attentivement la place réelle qu'occupent le français et les francophones dans ce milieu de travail. Si, comme nous l'avons précisé plus haut, le français occupe dans les faits une place assez mince en tant que langue *de* travail aux côtés de l'anglais, en revanche il occupe une place importante comme langue *au* travail étant donné la forte proportion de francophones, ce qui n'est pas sans susciter un certain nombre de paradoxes et de contradictions qui, pour les francophones, sont parfois difficiles à résoudre. À titre d'exemple, comment les francophones expliquent-ils que leur bilinguisme les a dans une certaine mesure aidés à entrer au ministère et à progresser dans leur carrière, mais que, au bout du compte, c'est l'anglais qui demeure la principale langue de travail? Il importe de préciser que si certains y voient là une contradiction fondamentale — et ressentent même une certaine culpabilité — d'autres ne ressentent aucun malaise du fait qu'il est presque impossible aux francophones d'employer le français comme langue de travail compte tenu des nombreux obstacles qui se posent.

À cela viennent s'ajouter les tensions qui découlent des perceptions rattachées à la place que devrait occuper le français comme langue de travail. D'un côté, certains francophones estiment qu'il leur revient, collectivement, de revendiquer une plus grande place pour le français comme langue de travail de manière à ce que leurs droits linguistiques soient respectés. D'autres, par contre, n'y voient pas la nécessité du fait que le français se fait plus entendre que jamais au ministère, et cela même s'il ne remplit pas toutes les fonctions (comme nous l'avons mentionné, il se limite aux situations plutôt informelles entre francophones). C'est alors que se soulèvent des questions sur le rôle de la langue en tant que marqueur identitaire d'un côté et en tant que capital exploitable d'un autre, questions qui à leur tour ne sont pas sans susciter certains paradoxes et malaises.

Enfin, l'observation des comportements linguistiques et l'analyse du discours des participants révèlent que les pratiques langagières s'inscrivent souvent dans des relations de pouvoir. Autrement dit, les francophones ne se sentent pas toujours libres d'exercer leurs droits linguistiques de crainte d'avoir à en subir les conséquences. Ce qu'on observe, plus précisément, c'est que les choix de langue dans l'exercice des fonctions se fait souvent en fonction non pas de la langue maternelle ou des compétences linguistiques des locuteurs (dans le cas des francophones) mais

des francophones.

plutôt des rapports de pouvoir qui sont établis entre les langues et, partant, les locuteurs (McAll 1993). En d'autres termes, la « compétence » est dans ce cas orientée vers le « savoir parler » ou, plus précisément, le « savoir parler à *propos* » plutôt que la simple faculté de pouvoir s'exprimer. Comme le signale Bourdieu (1977:18), « [l]a compétence pratique est acquise en *situation*, dans la pratique : ce qui est acquis, c'est la maîtrise pratique des situations, qui permettent de produire le discours adéquat dans une situation donnée ». Dans ce milieu de travail bilingue, qui possède ses propres règles et conventions, les francophones apprennent ainsi à naviguer entre les langues, à déterminer laquelle est « convenable », « acceptable » ou « appropriée » dans une situation donnée. Somme toute, le locuteur sait bien, selon les circonstances, les profits que lui procurera l'anglais (ou le français, dans certains cas précis), la relation entre les interlocuteurs fonctionnant comme un *marché* « qui agit comme censure en conférant aux différents produits linguistiques [en l'occurrence l'anglais et le français] des valeurs très inégales » (p. 27; cf. aussi Bourdieu 1982). Bien des francophones se rendent ainsi compte — beaucoup le savent déjà — que la langue légitime dans l'exercice des fonctions professionnelles est presque toujours l'anglais.

Ce sont là, très sommairement, les principales conclusions qui se dégagent de notre étude. Ce que nous voyons, c'est que les comportements langagiers doivent obligatoirement s'analyser en tenant compte des rapports historiques entre les membres des deux communautés linguistiques, des dynamiques sociales et linguistiques à plus grande échelle ainsi que des aspects symboliques de la langue.

3. L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL : L'IMPORTANCE DE LA DIMENSION SYMBOLIQUE

3.1. La politique linguistique : succès et lacunes

À en juger par ce nous venons de présenter, force est de constater que la politique linguistique du gouvernement canadien a tout de même connu un certain succès dans la mesure où, de par les exigences de bilinguisme rattachées aux postes, elle a permis aux francophones d'intégrer l'appareil fédéral, surtout compte tenu du fait qu'ils y ont pendant longtemps été sous-représentés (AGRHPC 2007). De plus, même s'il n'est pas, dans le milieu à l'étude, langue de travail au même titre que l'anglais, le français est néanmoins reconnu juridiquement comme langue de travail officielle, et les compétences linguistiques des francophones sont plus valorisées que jamais. On pourrait donc affirmer que la politique a dans une certaine mesure contribué à accroître la vitalité du français et des francophones dans ce milieu de travail.

Cela dit, la politique n'a certes pas, dans son ensemble, réussi à faire du français une langue de travail au même titre que l'anglais. Notre analyse révèle que, dans le milieu à l'étude, elle contribue au maintien de la domination de l'anglais comme langue de travail et, par le fait même, au maintien de certaines inégalités entre anglophones et francophones. Ces inégalités ont trait à la dotation des

postes (le maintien de postes désignés « anglais essentiel »), au fonctionnement bilingue du bureau (dont la responsabilité est assumée en grande partie par les francophones) et à la formation linguistique (destinée exclusivement aux membres du groupe majoritaire dans notre cas). S'ajoute à cela la perte des compétences en français chez les francophones, résultat du maintien de la domination de l'anglais comme langue de travail commune, domination à laquelle viennent s'ajouter les manifestations d'insécurité linguistique ressenties par de nombreux francophones. On peut donc conclure que, comme l'a déjà affirmé un ancien commissaire aux langues officielles, la politique sur la langue de travail demeure en quelque sorte le « parent pauvre » de la *Loi sur les langues officielles* du Canada. À la lumière de ce que nous venons de voir, nous nous pencherons, dans la section suivante, sur l'analyse des situations sociolinguistiques dans une perspective aménagiste. Autrement dit, comment améliorer la réflexion sur l'aménagement linguistique en milieu de travail ?

3.2. L'aménagement linguistique en milieu de travail

3.2.1. L'aménagement linguistique et les représentations symboliques

Comme l'affirme Calvet (1996:3) :

L'intervention humaine sur la langue ou les situations linguistiques n'est pas chose nouvelle : depuis toujours des individus ont tenté de légiférer, de dire le bon usage ou d'intervenir sur la forme de la langue, depuis toujours le pouvoir politique a privilégié telle ou telle langue, choisi de gérer l'état dans une langue ou d'imposer à la majorité la langue d'une minorité.

Dans la plupart des cas, les interventions humaines sur la langue sont prises par l'État dans le but de résoudre les inégalités ou les conflits qui peuvent exister entre les communautés linguistiques, en particulier lorsqu'il y a asymétrie, c'est-à-dire contact, sur un même territoire, entre une langue majoritaire et une langue minoritaire. C'est ce qu'on appelle communément « l'aménagement linguistique », qui implique une intervention à deux niveaux, à savoir le corpus et le statut (nous y reviendrons plus loin). Pour Loubier (2006), l'aménagement linguistique se définit comme « l'organisation des situations sociolinguistiques qui résulte de l'action d'un double processus d'ajustement d'un espace social à la dynamique des forces d'évolution qui l'anime : l'autorégulation et la régulation officielle de l'usage des langues » (p. 412). Elle précise que l'aménagement linguistique « a trait autant à l'aménagement des systèmes linguistiques qu'à l'aménagement des relations interlinguistiques à l'intérieur des espaces sociaux » (p. 412). Contrairement à l'autorégulation, qui n'implique aucune intervention, la régulation officielle de l'usage suppose une action quelconque et se définit donc comme un « processus d'aménagement linguistique qui résulte de l'effet des pratiques volontaires, souvent concertées, d'interventions sociolinguistiques (politiques linguistiques, lois ou décrets linguistiques, programmes officiels d'aménagement terminologique, lexical, normatif, etc.) qui ont pour objectif de contrôler ou d'orienter l'évolution d'une situation

linguistique donnée » (p. 455). Aux yeux de Loubier, l'aménagement linguistique englobe ainsi la politique linguistique.

Si l'on s'en tient à la définition traditionnelle de l'aménagement linguistique — où l'on établit une distinction entre l'aménagement du corpus et celui du statut —, le fait de légiférer sur la langue de travail par l'entremise d'une politique linguistique constitue sans conteste une intervention sur le statut d'une langue, forme d'aménagement qui « définit les sphères et [l]es conditions d'utilisation d'une langue dans les rapports qu'elle entretient avec les autres langues » (Loubier 1994: 17)⁹. Intervenir sur le statut d'une langue, c'est mettre l'accent sur le « rôle des langues dans la société ou les rapports de puissance, de pression et d'attraction entre les langues différentes » (Leclerc 1992:249). Pour que les langues en question aient un statut égal, il faut donc qu'elles puissent remplir les mêmes fonctions et qu'elles soient perçues comme légitimes à tous les égards.

Avant de proposer quelque mesure que ce soit, cependant, les spécialistes de l'aménagement s'entendent pour dire qu'il importe de procéder à une analyse détaillée de la situation sociolinguistique du contexte et des locuteurs en question. Comme le fait remarquer Loubier (1994), dans le cas d'un milieu de travail, la connaissance du contexte sociosymbolique — c'est-à-dire l'univers symbolique des locuteurs ou l'ensemble des relations symboliques qui déterminent les comportements — est une condition *sine qua non* à la mise en œuvre de mesures d'aménagement linguistique (p. 92; cf. aussi Loubier 2006 et Corbeil 1980). Les milieux de travail bilingues ou multilingues n'y échappent pas :

Le monde du travail, comme tout autre élément faisant partie d'un univers culturel plus vaste, est gouverné par un ensemble de relations symboliques. Ainsi, quel que soit le milieu de travail ou le territoire linguistique observé, l'univers symbolique des locuteurs et des groupes sociaux en présence sur un même territoire joue un rôle capital dans l'utilisation du langage et dans le choix des langues. Par conséquent, la description d'une situation linguistique ne saurait se faire sans que l'on ait poussé l'observation jusqu'au niveau des *représentations symboliques* qui sont en relations étroites avec le maintien ou l'affaiblissement du prestige d'une langue. *La démarche planificatrice de l'aménagement linguistique ne doit pas voiler cette dimension importante*. Ainsi, il importe de prendre en considération les comportements linguistiques des groupes sociaux qui composent le milieu étudié, comportements qui dépendent en grande partie des normes et des valeurs sociales qui sont véhiculées au sein d'une communauté linguistique. (Loubier 1994:92-93 ; c'est nous qui soulignons)

⁹À noter que dans un travail plus récent, Loubier (2006:70) envisage les notions de « statut » et de « corpus » de manière plus complémentaire : « [...] et quand bien même les pratiques porteraient à la fois sur ce que certains appellent le *statut* et le *corpus* des langues, l'aménagement linguistique ne vise pas, globalement du moins, l'aménagement des langues qui sont utilisées par des groupes et des individus à l'intérieur des espaces sociaux. Il faut donc retenir qu'en agissant sur les structures d'un système linguistique, on intervient par le fait même sur l'usage et le statut d'une langue à l'intérieur d'une collectivité donnée, notamment sur les pratiques sociolinguistiques des locuteurs et sur les représentations symboliques qui y sont associées ».

Encore selon Loubier (1994), dans un milieu de travail comme dans une autre aire d'usage d'une langue, il faut tenir compte des groupes sociaux en présence, des rapports sociaux ainsi que des valeurs sociales et des représentations linguistiques. Bref, selon elle, il faut recueillir davantage de données sur les dimensions symboliques de la langue, ou leur force symbolique, élément qu'on ne peut se permettre de passer sous silence.

3.2.2. Le rôle des représentations linguistiques en aménagement linguistique

Si nous insistons largement sur les dimensions symboliques de la langue, c'est parce que, à l'instar de plusieurs sociolinguistes, nous estimons que l'analyse en profondeur des représentations linguistiques constitue une étape préalable à la mise en place de toute stratégie d'intervention, de tout projet d'aménagement de la langue. Comme l'affirment Boyer et Lamuela (1996:151) :

Une politique linguistique est en effet portée, investie, alimentée par des valeurs sociolinguistiques, des attitudes, une idéologie, plus ou moins avouées, plus ou moins assumées, plus ou moins consensuelles. La configuration sociolinguistique que la politique linguistique cherche en général à modifier est objet de représentations [...] que le dispositif mis en place se doit de prendre en compte.

Les auteurs ajoutent que « les représentations qu'ont les usagers de leur langue et de la langue avec laquelle celle-ci est en concurrence/conflit et les attitudes ainsi générées sont autant d'éléments déterminants dans l'évolution de la concurrence/du conflit et la réussite ou l'échec d'une politique linguistique » (p. 152).

Calvet abonde dans le même sens. Dans son essai sur les effets linguistiques de la mondialisation (2002:105-106), il soutient que :

De la même façon, nous pouvons constater qu'une langue ne se transmet plus ou, au contraire, qu'elle se répand, nous pouvons mesurer, chiffrer ces tendances, mais derrière ces données chiffrées il y a toute une complexité sociale. Les questions s'emboîtent donc comme des poupées gigognes. Pourquoi une langue se transmet-elle ou ne se transmet-elle pas ? Quelles sont les représentations linguistiques en jeu ? Les forces sociales qui agissent ?

Il ajoute que « l'analyse intuitive qu'expriment ces comportements [les comportements des locuteurs], les représentations linguistiques ou la sociolinguistique spontanée sur lesquels ils se fondent sont autant de domaines d'étude et d'intervention » (Calvet 2002:212). Si l'on estime que les représentations peuvent effectivement agir sur les pratiques langagières et qu'elles ont une influence sur la réalité (Calvet 1999:11), il importe donc d'étudier le rapport entre les deux et voir en fait quel rôle les représentations peuvent jouer dans l'aménagement d'une langue. Comme l'ajoute Calvet (2000:189), « le planificateur aurait tort d'intervenir de façon autoritaire sur les pratiques et [il] serait plus judicieux d'agir d'abord sur les représentations pour faciliter une action sur les pratiques ». Klinkenberg (2001:95) rejoint Calvet en insistant lui aussi pour qu'on agisse sur les représentations autant que sur les pratiques et les usages.

Loubier, pour sa part, renchérit sur ce qu'avancent Calvet et Klinkenberg en proposant quatre types de principes de régulation sociolinguistique qui ont trait respectivement à la force *évolutive* des langues (le poids du temps), à leur force *fonctionnelle* (le poids de l'utilisation), à leur force *démographique* (le poids du nombre) et à leur force *symbolique*. La force symbolique correspond plus particulièrement à « une force sociolinguistique liée au poids qu'exerce le système de représentations (croyances, valeurs, normes sociolinguistiques) des individus et des groupes sur une dynamique sociolinguistique donnée » (Loubier 2006:294). Ce qu'elle fait observer, et avec justesse, c'est que « les langues ne sont pas des supports neutres de la pensée ou de la communication et qu'en conséquence elles ne peuvent s'analyser en ignorant les représentations des locuteurs » (p. 293). C'est donc dire le poids qu'occupent les représentations linguistiques non seulement dans l'analyse des situations, étape préalable, mais également dans l'intervention sur les langues.

3.3. Un cadre pour l'analyse des situations sociolinguistiques

Si l'on estime que l'analyse des représentations linguistiques, c'est-à-dire la prise en compte de la dimension symbolique de la langue, doit occuper une place centrale en aménagement linguistique, il importe de se doter d'outils et de méthodes qui permettront d'en tenir compte. Dans le cadre théorique qu'elle propose pour l'analyse des situations sociolinguistiques, Loubier (2006:résumé) rappelle que l'étude des situations et la pratique de l'aménagement linguistique sont interdépendantes : « pour être efficace, l'intervention sociolinguistique doit posséder des outils d'analyse qui permettent d'offrir un cadre d'interprétation des situations sociolinguistiques qu'il s'agit d'aménager en fonction d'impératifs sociaux ». L'aménagement linguistique est ainsi conçu non pas comme une simple entreprise technico-administrative, mais plutôt comme pratique sociale (Heller 2002; Blanchet 2000), comme action humaine sur l'usage des langues.

3.3.1. Une conception « dynamiste » de la société et une conception « sociologique » de la langue

En partant du postulat que la langue est une pratique sociale et que, par conséquent, les forces qui sont à l'origine des dynamiques sociolinguistiques sont elles aussi de nature sociale, Loubier (2006:203) soutient que toute théorisation sur l'objet de l'aménagement linguistique doit se construire à partir d'une conception dynamiste de la société et d'une conception sociologique de la langue. Il s'agit là à son sens du meilleur moyen de saisir la relation complexe entre langue et société, cette compréhension ayant une influence sur la manière dont on agit sur les langues. Pour mieux appréhender ces liens, il importe de tenir compte de ce que Loubier (2006:220), s'inspirant de Bourdieu (1977)¹⁰, appelle les systèmes (de représentations) symboliques, qu'elle définit comme un « ensemble de représentations sociales » (Loubier

¹⁰ « [...] l'univers social est un système d'échanges symboliques » (Bourdieu 1977:17).

2006:220) on comprend que tout espace social est produit d'une manière symbolique et approprié par des individus à travers leurs représentations et leurs interactions sociales. C'est ce que certains ont nommé la *construction du sens* » (p. 220).

C'est ainsi qu'il faut s'interroger sur la relation entre les systèmes symboliques, les pratiques sociales et les pratiques langagières, et *ipso facto* sur les « fonctions qu'exerce la langue pour une collectivité » (Loubier 2006:237), c'est-à-dire ses fonctions sociolinguistiques, y compris sa fonction identitaire. En d'autres termes, la langue n'est pas un simple instrument de communication, mais elle correspond à un « système organisé de moyens de représentations, d'identification et de communication d'un groupe social [...] fondé sur les pratiques sociolinguistiques d'une collectivité et sur les rapports sociaux qui s'y expriment » (p. 252). Aussi joue-t-elle un rôle clé dans la construction des identités tant individuelles que collectives.

3.3.2. Une théorie dynamiste de l'aménagement linguistique

En s'appuyant sur ces principes, Loubier (2006) propose une théorie « dynamiste » de l'aménagement qui repose sur l'action d'un double processus de régulation linguistique, comme nous l'avons précisé plus haut : l'autorégulation et la régulation officielle de la langue. Dans l'analyse d'une situation sociolinguistique, il importe non seulement de poser un diagnostic, mais également « d'essayer de saisir la dynamique des relations de forces sociolinguistiques (voir *supra*) qui l'a créée et, surtout, qui la fait évoluer dans le temps et l'espace social » (p. 267). En insistant largement sur la force *symbolique*, sans toutefois négliger le poids des autres¹¹, Loubier fait ressortir l'importance d'une analyse des représentations linguistiques des individus (croyances, valeurs, idéologies, etc.), lesquelles exercent à leur tour un poids sur le champ d'utilisation de la langue. Ce qu'elle fait observer, *c'est que l'analyse des représentations est quasi absente des plans d'aménagement linguistique, que leur influence est effectivement masquée et occultée*¹² : « Il importe donc [aux acteurs] de tenir compte des usages effectifs des locuteurs et, encore plus, des représentations [...] linguistiques reliées à ces usages, sans quoi les interventions linguistiques officielles risquent de contribuer à créer, ou à augmenter, l'insécurité linguistique et nuire par le fait même à la mise en application d'un plan d'aménagement linguistique » (p. 382). Parallèlement, elle souligne le rôle clé du concept de diglossie dans l'étude des situations sociolinguistiques puisqu'il permet « de voir les inégalités sociolinguistiques des langues en coexistence par l'examen de leurs fonctions, de leur statut et de leur champs d'utilisation à l'intérieur des espaces sociaux » (p. 296). Pour éviter de camoufler les inégalités sociales qui existent, il

¹¹C'est-à-dire celles que nous avons mentionnées plus haut — la force évolutive, la force fonctionnelle et la force démographique — et qui sont presque systématiquement prises en compte dans l'élaboration des stratégies d'aménagement. Il en va autrement pour la force symbolique.

¹²C'est nous qui soulignons.

importe donc, à son sens, d'intégrer à l'analyse les notions de pouvoir et de conflit, et cela même si, en apparence, il semble régner une certaine stabilité ou une harmonie entre les groupes (ce qu'elle appelle une « fausse idée de paix linguistique » ; cf. aussi Mackey 1976). En d'autres termes, le maintien d'un bilinguisme diglossique ne favorise en rien les minorités linguistiques en ce qu'il ne fait que perpétuer les inégalités (Loubier, p. 354). Ce sont là, en gros, des éléments qui sont le plus souvent occultés, et cela même s'ils nous permettent de comprendre bien des choses.

4. CONCLUSION

À l'instar de Loubier, qui insiste largement sur la prise en compte de la dimension symbolique — ou des représentations — en aménagement linguistique, Calvet (1999:22–23) souligne lui aussi l'importance de la « compréhension fine » des situations sociolinguistiques :

Qu'il s'agisse par exemple de l'enseignement des langues ou de la politique linguistique, aucune conception *in vitro* n'est possible sans une compréhension fine des pratiques et des mouvements tendanciels *in vivo*, car c'est au bout du compte là où vont être mises en œuvre les interventions sur la langue et sur les situations linguistiques.

Notre analyse du milieu de travail à l'étude facilite, nous osons croire, cette « compréhension fine » de la situation linguistique, et cela dans toute sa complexité. En effet, il se dégage de notre recherche un certain nombre d'observations qui, bien que complexes et liées, permettent de jeter un nouveau regard sur la situation. Après un examen attentif du milieu en question (rôle du ministère, nature du travail, etc.) et des pratiques langagières effectives, nous avons pu voir de quelles manières les ressources langagières sont distribuées, puis nous faire une meilleure idée des compétences langagières réelles des fonctionnaires. Grâce aux entretiens et aux discussions, nous avons également pu procéder à l'analyse des représentations linguistiques des locuteurs, c'est-à-dire voir la manière dont ils perçoivent les langues et les variétés en circulation, de saisir les manifestations d'insécurité linguistique qui en résultent, puis de mesurer l'effet des représentations sur les pratiques concrètes. De plus, à partir du discours des locuteurs sur le bilinguisme et la langue comme ressources valorisées, nous avons pu mieux appréhender les tensions qui s'articulent autour de l'accès aux ressources et de leur régulation, d'un côté, et les luttes discursives qui s'ensuivent, d'un autre. Enfin, l'analyse nous a permis de déterminer la place réelle qu'occupent le français et les francophones dans ce milieu et le rôle que joue la langue dans la construction identitaire, de cerner les paradoxes et les contradictions qui sont liés à cet état de choses, et de comprendre le rôle des rapports de pouvoir dans l'exercice des choix de langue. Au bout du compte, nous avons pu constater les inégalités qui sont maintenues entre les membres des deux communautés linguistiques.

En plaçant au cœur de notre analyse les dimensions *symboliques* de la langue, nous avons pu y intégrer, dans une perspective critique, les questions d'idéologies linguistiques, d'inégalités, de conflit et de pouvoir, questions qui ont jusqu'à

présent plus ou moins été évacuées des études sur la question et, souvent, des analyses menées dans une perspective aménagiste. C'est d'ailleurs l'un des principaux reproches formulés à l'endroit des aménageurs ou des décideurs de politiques, à savoir l'absence d'un regard critique (Pennycook 2005:12) :

According to Luke, McHoul and Mey (1990), while maintaining a "vener of scientific objectivity" language planning has "tended to avoid directly addressing larger social and political matters within which language change, use and development, and indeed language planning itself is are embedded".

Comme l'ajoute Pennycook, à l'heure actuelle, « [t]here is nothing inherently critical about language policy ; indeed, part of the problem, as Tollefson (1991) observes, has been precisely the way in which language policy has been uncritically developed and implemented¹³ » (Pennycook 2005:795). D'autres chercheurs ont également reproché à la sociolinguistique (et donc à l'aménagement linguistique) sa neutralité à l'égard de ses objets et, par le fait même, son indifférence par rapport aux questions de justice sociale (cf. Williams 1992 et May 2003). Ils réclament, justement, qu'elle devienne plus « socially responsible » (Kress 2001:544). Nous souhaitons donc que notre regard puisse non seulement permettre de mieux articuler le rapport entre langue et société et de favoriser la prise en compte de la dimension symbolique de la langue, mais également susciter une réflexion critique sur les enjeux : « [...] raise more critical questions to do with access, power, disparity, desire, difference, and resistance. It [critical language planning] also insists on an historical understanding of how social relations came to be the way they are » (Pennycook 2005:802). Dans les contextes minoritaires comme celui que nous venons de décrire, nous estimons qu'un regard critique s'impose compte tenu des inégalités qui persistent et des enjeux auxquels sont confrontés les locuteurs.

RÉFÉRENCES

- Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (AGRHFPC). 2007. *Rapport annuel sur les langues officielles 2005-2006*. AGRHFPC : Ottawa.
- Blanchet, P. 2000. *La linguistique de terrain : méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Boudreau, A. 2003. Construction identitaire et espace urbain : le cas des Acadiens de Moncton. Dans *Sociolinguistique urbaine : frontières et territoires*, éd. T. Bulot et L. Messaoudi, 169-202. Fernelmont (Belgique) : Éditions Moudulaires Européennes.
- Boudreau, A. et L. Dubois. 1991. L'insécurité linguistique comme entrave à l'apprentissage du français. *Revue de l'Association canadienne de linguistique ap-*

¹³Selon Pennycook (2005:796), « [c]ritical applied linguistics need[s] to incorporate the views of language, society and power that are capable of dealing with questions of access, power, disparity, difference, and which see language as playing a crucial role in the the construction of difference [...] ».

- pliquée* 13(2):37–50.
- . 1992. Insécurité linguistique et diglossie : étude comparative de deux régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton* 25(2):3–22.
- . 2001. Langues minoritaires et espaces publics : le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. *Estudios de sociolingüística* 2(1):37–60.
- Boudreau, A., L. Dubois et V. D'entremont. À paraître. Représentations, sécurité/insécurité linguistique et éducation en milieu minoritaire. Dans *Francophonie, minorités et éducation*, réd. P. Daley et S. Roy. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bourdieu, P. 1977. L'économie des échanges linguistiques. *Langue française* 34:17–34.
- . 1982. *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Boyer, H. 1990. Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques : éléments de définition et parcours documentaire en diglossie. *Langue française* 85:102–123.
- Boyer, H. et X. Lamuela. 1996. Les politiques linguistiques. Dans *Sociolinguistique : territoire et objets*, réd. H. Boyer, 147–178. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.
- Bres, J. 1999. L'entretien et ses techniques. Dans *L'enquête sociolinguistique*, réd. L.-J. Calvet et P. Dumont, 61–76. Paris : L'Harmattan.
- Calvet, L.-J. 1996. *Les politiques linguistiques*. Paris : Presses Universitaires de France.
- . 1999. *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.
- . 2000. Langues et développement : agir sur les représentations ? *Estudios de sociolingüística* 1(1):183–190.
- . 2002. *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris : Plon.
- Centre canadien de gestion (CCG). 2003. *Le français à suivre ? Redonner un dynamisme aux langues officielles en milieu de travail = French to Follow ? Revitalizing Official Languages in the Workplace*. Ottawa : Centre canadien de gestion.
- Corbeil, J.-C. 1980. *L'aménagement linguistique au Québec*. Montréal : Guérin.
- De Robillard, D. 2001. Peut-on construire des « faits linguistiques » comme chaotiques ? Quelques éléments de réflexion pour amorcer le débat. *Marges linguistiques* 1(1):163–204.
- Deslauriers, J.-P. 1991. *Recherche qualitative : Guide pratique*. Montréal : McGraw-Hill.
- Douglas, J. 1976. *Investigative social research : Individual and team field research*. Beverly Hills : Sage Publications.

- Dubois, L. 2003. Le bilinguisme à Moncton : lieu de divergence. Dans *Sociolinguistique urbaine : frontières et territoires*, éd. T. Bulot et L. Messaoudi, 137–170. Fernelmont (Belgique) : Éditions Modulaires Européennes.
- Durand, M. 2004. évolution et consolidation de l'espace francophone du Grand Moncton au Nouveau-Brunswick : 1960–2002. Thèse de maîtrise en sciences géographiques, Université Laval.
- Duranti, A. 1997. *Linguistic anthropology*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Gumperz, J. et D. Hymes, dir. 1986. *Directions in sociolinguistics : The ethnography of speaking*. Oxford : Basil Blackwell.
- Heller, M. 2002. *Éléments d'une sociolinguistique critique*. Paris : Dider.
- Klinkenberg, J.-M. 2001. *La langue et le citoyen : pour une autre politique de la langue française*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Kremnitz, G. 1996. Diglossie. Dans *Kontaktlinguistik = Contact Linguistics = Linguistique de contact*, éd. H. Goebel, P.H. Nelde, et Z. Starý, 245–257. New York : Walter de Gruyter.
- Kress, G. 2001. Critical sociolinguistics. Dans *Concise Encyclopedia of Sociolinguistics*, éd. R. Mesthrie, 542–545. New York : Elsevier.
- Labov, W. 1976. *La sociolinguistique*. Paris : Éditions de Minuit. [traduction de l'original, publié en 1972]
- Leclerc, J. 1992. *Langue et société*, 2e éd. Laval : Mondia éditeur.
- Loubier, C. 1994. *L'aménagement linguistique au Québec : enjeux et devenir*. Québec : Office de la langue française.
- . 2006. Contribution à une théorie de l'aménagement linguistique. Thèse de doctorat en linguistique, Université Laval.
- Luke, A., A. McHoul, et J. Mey. 1990. On the limits of language planning : class, state and power. Dans *Language Planning and Education in Australasia and the South Pacific*, éd. R.B. Baldauf et A. Luke, 25–44. Clevedon : Multilingual Matters.
- Mackey, W. 1976. *Bilinguisme et contact des langues*. Paris : Klincksieck.
- Maurer, B. 1999. Quelles méthodes d'enquête sont effectivement employées aujourd'hui en sociolinguistique ? Dans *L'enquête sociolinguistique*, éd. L.-J. Calvet et P. Dumont, 167–190. Paris : L'Harmattan.
- May, S. 2003. Rearticulating the Case for Minority Language Rights. *Current Issues in Language Planning* 4(2):95–125.
- McAll, C. 1993. L'utilisation du langage et des langues dans quatre milieux de travail à Montréal. Dans *Langues et langage dans quatre milieux de travail à Montréal*, éd. C. McAll, 1–23. Montréal : Équipe de recherche en sociologie du langage, Université de Montréal.
- Mucchielli, A., dir. 1996. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.

- Pennycook, A. 2005. Critical applied linguistics. Dans *Handbook of applied linguistics*, réd. A. Davies et C. Elder, 784–807. New York : Blackwell.
- Perrot, M.-è. 2005. Le chiac de Moncton : description synchronique et tendances évolutives. Dans *Le français en Amérique du Nord : état présent*, réd. A. Valdman, J. Auger et D. Piston-Hatlen, 307–326. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- Singy, P. 1996. *L'image du français en Suisse romande : une enquête linguistique en Pays de Vaud*. Paris : L'Harmattan.
- Statistique Canada. Site Web : www.statcan.ca (recensement de 2006).
- Tollefson, J. 1991. *Planning language, planning inequality : Language policy in the community*. Londres : Longman.
- Williams, G. 1992. *Sociolinguistics : A sociological critique*. Londres, Routledge.